Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212203442-20260423-2026_20-DE

COMMUNE DE TREBRIVAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13/04/2026 Nombre de membres en exercice : 15 présents : 14 votants : 15 pour : 15 contre : 0 abstention : 0	L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur EVEN Fabrice, Maire. **Etaient présents** : Even, Drillien, Breton, Gillet, Tritta, Fontalirant, Philippot, Thoraval, Quiltu, Tougard, Bacquer, Henry, Gestin, Jégou, **Absents** : Verdon (pouvoir à Henry) **Secrétaire de séance** : Thoraval

Objet de la délibération

N° 2026-20

Approbation des budgets primitifs 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif général et budget primitif annexe du Lotissement des Papillons, arrêtés comme suit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
Dépenses et recettes de fonctionnement : 35220 €
Dépenses et recettes d'investissement : 35219 €

BUDGET GENERAL
Section de fonctionnement : Dépenses et recettes: 968 772.91 €
La section d'investissement est présentée en suréquilibre :

- Dépenses : 441 709 €,
- Recettes: 673 776.10 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs 2026 (budget général, budget annexe Lotissement) tel que présentés ci-dessus,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Le Maire,
EVEN Fabrice

MAIRIE DE TREBRIVAN (Côtes-d'Armor)